

La saga continue ! Une super production COALLIA

aux frontières du réel

T H É **C** F I L É S™

à Coallia aussi, la vérité est ailleurs



Résumé des épisodes précédents :

Depuis 2017, un **nouveau** président du CA Coallia s'annonçant en « Sauveur », un **nouveau** DG, ancien élu politique... Une **nouvelle** vie quoi...
Et pourtant, la triste réalité nous rattrape :

Les obligations réglementaires de toute entreprise de plus de 300 salariés sont balayées et même ignorées par la Direction :



- ☒ **Pas d'orientations stratégiques communiquées au CSE**, laissant le flou artistique sur les projets et objectifs de la direction générale qui n'informe les IRP qu'une fois qu'un de ces projets est abouti ;
- ☒ **Pas de négociation d'un accord GPEC pourtant obligatoire depuis 2005** et laissant ainsi leur libre choix sur les évolutions de carrière de chacun des salariés, sans aucun critère objectif ;
- ☒ **Nombre de salariés réels actuels inconnu**, car pas de BDES (Banque des données économiques et sociales) mise à jour depuis décembre 2018 !
- ☒ **Des sujets de négociations qui ne vont que dans l'intérêt de l'employeur**, alors que SUD demande depuis des années de négocier : l'article 39 de la CCN 66 et les critères d'attribution, ainsi que l'article 23 de l'accord d'entreprise, et bien d'autres, tous dans l'intérêt des salariés...



Episode suivant de la série culte :

Des mesures sociales exceptionnelles, envoyées sous forme de plaquette au domicile de tous les salariés :

- ☒ **Les indemnités kilométriques** : « Exceptionnellement, pour la période allant du 16 mars au 10 juillet 2020, COALLIA rembourse le coût du trajet domicile-travail sur la base d'une indemnité kilométrique, aux salariés utilisant leur véhicule personnel ».

Mais en fait, **il ne faut pas comprendre ce qui écrit mais plutôt ce qui n'est pas écrit !** Pourtant, ce qui est écrit avait été également dit en CSE et écrit au PV (avant la diffusion de la plaquette).

Que penser de ce cafouillage ? Soit le directeur général a oublié de relire la plaquette avant sa diffusion et c'est une faute grave - démonstration d'un amateurisme non conciliable avec sa fonction ; soit le directeur général était sincère dans sa communication, mais il a oublié de faire le compte des millions d'euros engagés par sa parole et c'est une faute plus grave encore peut-être ! Le conseil d'administration devra en tirer les conclusions qui s'imposent.

Aujourd'hui, nous ne pouvons croire en la parole de notre directeur général....

Aujourd'hui, les écrits de notre directeur général ne sont plus crédibles non plus....

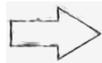


La saga continue ! Une super production COALLIA

aux frontières du réel

T H É **C** F I L È STM

à Coallia aussi, la vérité est ailleurs



Dernier épisode de la série culte ou « l'art de manipuler les salariés ».

Il s'agit de la réponse donnée aux salariés –lire question n°12 du document communiqué par le secrétaire du CSE en date du 17/06/2020 :



A une question éminemment polémique : proratation ou pas des CT pour les salariés de la CCN66, la direction répond de manière ambiguë en commençant par une contre-vérité pour la majorité de salariés.

Elle était, de façon étonnante, nettement plus claire quand elle se targuait dans la procédure judiciaire en appel, d'avoir le 12 avril 2016 réprécisé aux élus, à l'occasion d'une réunion du CE, que la maladie, les congés maternité ou la formation n'ont aucune incidence sur la prise des congés trimestriels, que les congés trimestriels ne sont pas diminués. (Source Conclusions en défense pour Coallia /15 janvier 2019 – conclusions rédigées par le cabinet d'avocats de Coallia).

Comment croire encore en la parole d'une direction qui non seulement, ne remplit pas ses obligations légales, mais cherche à tromper les salariés en utilisant des énoncés tendancieux ?

Non seulement, La direction générale nous fait des effets d'annonce, mais elle ne tient pas sa parole, renforçant cette idée dévastatrice qu'à COALLIA tout est arnaque, petits arrangements, mensonge et trahison !

Faites nous parvenir vos témoignages...

Aidez-nous à obtenir le changement, quel qu'il soit, afin que les droits des salarié-e-s soient enfin respectés.

Sud vous informe

SUD vous informe et dénonce avec force l'ensemble de ces dysfonctionnements, tout ce qui touche aux droits les plus élémentaires de l'ensemble des salarié-e-s.

Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de nous unir et d'agir collectivement pour que les intérêts des salariés soient préservés, que leur sécurité reste une priorité, qu'ils aient enfin des salaires décents, à la hauteur des efforts fournis, et non pas des primes aléatoires et humiliantes.

Contactez mes collègues

- Par téléphone (voir annuaire)
- Par mail à l'adresse suivante : Sudcoallia@ouvaton.org
- Depuis notre site internet : <https://sudcoallia.ouvaton.org>